



Martigny-Croix, le 2 mai 2014

**COMMUNE DE
MARTIGNY-COMBE**

Signalisation routière

En application des articles 3 LCR, 107 OSR et 232 LR, l'Administration communale de Martigny-Combe soumet à l'enquête publique la modification de la signalisation routière suivante :

- Signalisation et marquage des zones de parcs dans le secteur Martigny-Croix ;
- Modification de la signalisation dans les secteurs Ravoire, Les Rappes, La Fontaine, Le Sommet-des-Vignes.

A cet effet, le dossier d'enquête publique est tenu à la disposition des intéressés au bureau des services techniques communaux durant les heures d'ouverture pendant le délai légal de trente jours, soit du 2 mai au 2 juin 2014.

Les oppositions ou remarques éventuelles sont à adresser par écrit à l'Administration communale dans un délai de 30 jours à partir de la présente publication.

L'Administration communale